



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/14 (Part I)  
25 octobre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante et unième session

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM DE L'INSTITUT  
DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE\*

---

\* Le présent rapport est la première partie du rapport du Directeur général par intérim de l'UNITAR. Le rapport définitif paraîtra ultérieurement en tant que Supplément No 14 des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session (A/51/14/Rev.1).

96-29016 (F) 301096 301096

/...

## I. RÉSUMÉ

1. Le présent rapport couvre la période allant du 1er juillet 1994 au 30 juin 1996, qui a vu l'organisation, sur les cinq continents, de 132 programmes de formation et de deux cours dispensés à distance à l'intention de 7 265 participants. Au cours de cette même période, le processus de restructuration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), décidé par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/227 du 8 avril 1993, a été achevé, et des mesures ont été prises pour ouvrir le bureau de liaison de l'Institut à New York en septembre 1996 et appliquer ainsi la dernière décision de l'Assemblée générale.

2. Cette année, la présentation du rapport du Directeur général et celle des rapports qui suivront, a été modifiée pour tenir compte de la nouvelle structure de l'Institut. Le rapport vise à la précision et se veut moins répétitif et plus concis que par le passé. Le lecteur sera ainsi en mesure de se rendre compte de la redéfinition des priorités opérationnelles, de la rationalisation des programmes et des améliorations apportées à la gestion administrative de l'UNITAR. Après un bref résumé, dans lequel seront exposés de manière concise les objectifs, le contenu et la mise en oeuvre de chaque programme, le rapport décrira les activités plus en détail.

3. L'Assemblée générale des Nations Unies a pris les mesures suivantes : par ses résolutions 49/125 du 19 décembre 1994 et 50/121 du 20 décembre 1995, elle a considéré que le siège de l'Institut avait bien été transféré de New York à Genève comme prévu et a pris note avec intérêt des mesures prises pour mener à bien la restructuration de l'Institut. Elle a considéré par ailleurs que les activités de formation devraient jouer un rôle plus manifeste et plus large dans les programmes des Nations Unies et a réaffirmé l'utilité du rôle de l'UNITAR et la valeur de son mandat. Elle a en outre invité l'Institut à renforcer la collaboration avec les fonds et programmes des Nations Unies et à resserrer les liens de coopération avec des institutions appropriées, nationales et internationales, parmi lesquelles l'Université des Nations Unies et le Centre de formation de l'Organisation internationale du Travail (OIT) à Turin. Elle a également proposé des mesures pour régulariser la situation du Directeur général et avancé des solutions au problème du paiement du loyer de l'UNITAR.

4. Le Conseil d'administration de l'UNITAR continue de tenir deux sessions par an – comme il le fait depuis le début de la phase de restructuration – afin de formuler et suivre des politiques conformes aux décisions de l'Assemblée générale. Le Conseil a souligné que, compte tenu de l'accueil favorable réservé aux activités de l'UNITAR, il convenait de mieux en faire connaître les activités de manière à ce qu'il gagne en crédibilité, ce qui faciliterait la mobilisation d'appuis financiers et politiques. Le Conseil a examiné en particulier le cas de certaines activités de formation récentes, particulièrement réussies, notamment dans les domaines du droit international, de la diplomatie préventive, des conventions relatives à l'environnement et de la gestion financière. Le Conseil a encouragé l'Institut à poursuivre l'ensemble de ses activités, en mettant davantage l'accent sur les aspects liés au développement, et estimé que l'Institut pourrait développer l'approche multidisciplinaire qui lui a permis d'aller au-delà de la formulation traditionnelle, linéaire, de programmes et de matériel pédagogique. Le Conseil a engagé un débat sur les moyens de garantir l'autonomie de l'Institut et de définir avec plus de précision les voies dans lesquelles il pourra s'engager en établissant les nouvelles priorités de la formation, afin que l'UNITAR continue

de répondre de son mieux aux besoins et attentes de l'Organisation et de ses États Membres.

5. La multiplicité des tâches dans lesquelles est engagé l'UNITAR est due dans une large mesure à son mandat institutionnel et au rôle de trait d'union qu'il joue entre les milieux politiques et les milieux universitaires. L'Institut déploie ses activités de formation dans plusieurs directions : amélioration des compétences, élaboration des politiques, collecte d'informations, sensibilisation et formulation des stratégies. Les programmes de formation qui portent sur la diplomatie multilatérale et les disciplines connexes d'une part, et sur le développement économique et social de l'autre, ont été continuellement élargis et adaptés depuis le début de la restructuration. La formation est dispensée sous diverses formes. Les programmes de bourses, par exemple, sont des activités à long terme, régulières et géographiquement fixes, qui offrent une tribune fiable aux États Membres et à l'Organisation des Nations Unies et permettent d'affiner et d'améliorer les programmes en permanence. Les programmes les plus fréquents sont les programmes à moyen terme, intensifs et géographiquement mobiles, d'une infrastructure plus légère, axés sur une région donnée, d'approche pragmatique, visant à sensibiliser ou former des groupes cibles clefs, à former des formateurs ou à élaborer des matériels et directives de formation novateurs.

6. Les programmes de formation à la gestion des affaires internationales comportent deux domaines :

a) La formation à la diplomatie multilatérale se déroule à Genève, New York et Vienne, et les dépenses de fonctionnement qu'elle entraîne sont minimales. L'UNITAR envisage de renforcer encore ce programme en publiant et diffusant des modules de formation qui tirent parti de l'expérience acquise et des compétences disponibles;

b) Des programmes de bourses, qui existent ou sont prévus sur les sujets suivants :

i) Programme de bourses ONU/UNITAR en droit international;

ii) Programme de bourses UNITAR/Académie mondiale pour la paix pour la formation en matière d'établissement de la paix, et de diplomatie préventive;

iii) Programme de bourses UNITAR pour la formation en matière de diplomatie multilatérale et d'affaires internationales.

Les programmes de bourses, l'un en droit international, l'autre dans le domaine de l'établissement de la paix et de la diplomatie préventive, sont au coeur des activités de l'Institut depuis plusieurs années, et ont attiré des centaines de candidats, pour quelques douzaines de bourses disponibles.

7. L'UNITAR a présenté au Bureau des affaires juridiques de l'ONU des renseignements sur les activités menées dans le domaine du règlement pacifique des différends et du droit international pour l'incorporation dans le rapport sur la Décennie des Nations Unies pour le droit international (A/51/278) qu'examinera la Sixième Commission de l'Assemblée générale.

8. Les activités dans le domaine du développement économique et social sont centrées sur trois grands thèmes :

a) Environnement et développement : la mise en oeuvre effective des mesures prises en application d'Action 21, le développement durable, l'application des conventions et autres instruments juridiques internationaux, les rapports entre l'environnement et le commerce, la sécurité environnementale sont des problèmes qui préoccupent gravement tant l'Organisation des Nations Unies que ses États Membres, et qui sont appelés à le demeurer jusque bien avant dans le XXIe siècle. Il ne fait pas de doute que l'un des créneaux les plus indiqués pour l'UNITAR est d'utiliser les activités de formation et d'amélioration des compétences pour donner suite, par la formation, aux divers chapitres d'Action 21 et des conventions et accords qui lui sont reliés; à cet égard, l'action de l'Institut viendrait compléter celle des institutions chefs de file;

b) Le programme portant sur la gestion de la dette extérieure et des finances publiques s'adapte et s'étend avec les besoins. Sa portée s'est considérablement élargie pour inclure des activités de formation sur des questions liées aux aspects économiques de la gestion financière, à la dette et aux négociations financières, au commerce international et à l'administration publique. Le programme se déroule sur trois continents;

c) Le programme en matière de gestion des secours en cas de catastrophe a organisé des ateliers pour décideurs dans différents pays du Sahel. Il s'adresse à une gamme d'acteurs assez élargie, allant des planificateurs et décideurs aux responsables locaux d'opérations d'intérêt communautaire.

9. Entre autres réalisations au cours de la période considérée, il convient notamment de relever l'organisation de quatre grandes conférences qui ont permis à l'UNITAR de faire la preuve de son utilité et de l'impact de ses activités :

a) L'Institut d'études politiques de Singapour et l'UNITAR ont entrepris, en août 1994, une série de conférences sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La première de ces conférences, intitulée "The United Nations Transitional Authority in Cambodia (UNTAC): debriefing and lessons", qui a porté sur l'enseignement tiré des opérations de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), a eu l'intérêt de réunir les principaux protagonistes du processus de paix et de la mission proprement dite. La deuxième Conférence, tenue en décembre 1995, avait pour sujet "The role and functions of civilian police in United Nations peace-keeping operations". Neuf des 11 commissaires généraux à la police dans le cadre des opérations de maintien de la paix ainsi que des responsables, des juristes et des universitaires intéressés y ont participé;

b) La sixième Conférence de l'UNITAR sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques s'est déroulée à Houston (Texas) en 1995. Elle a tenu un certain nombre de séances plénières, 160 mémoires techniques et affiches ont été présentés; 500 spécialistes provenant de 23 pays y ont participé;

c) AFRICAGIS'95 a porté sur les systèmes d'information géographique (SIG) à l'appui de la gestion durable des ressources naturelles en Afrique. L'objectif de la conférence était de promouvoir l'extension et l'utilisation de ces systèmes afin d'encourager les dialogues Sud-Sud et Nord-Sud, et de resserrer les réseaux de communication entre les partenaires participant au SIG/Système d'information sur l'environnement (SIE) en Afrique. La conférence a réuni plus de 375 participants appartenant à 35 pays africains et 15 pays industrialisés, à Abidjan, en mars 1995;

d) Le colloque international organisé à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Cour internationale de Justice, conjointement par la Cour et

l'UNITAR en avril 1996, a réuni des juristes internationaux et des conseillers juridiques éminents des États Membres. Le thème en était les moyens de renforcer l'efficacité de la Cour.

10. Conformément à la décision du Conseil d'administration, les programmes de recherche proprement dits ont été supprimés. Cela dit, la recherche qui a pour objet ou pour sujets la formation et l'élaboration de matériels pédagogiques a été menée à bien à l'aide de nouveaux supports importants : ensembles d'outils de formation, matériels de téléenseignement, manuels accompagnés de didacticiels spécifiques, matériels vidéo de formation, etc. En outre, l'UNITAR a publié divers ouvrages durant la période à l'examen; par ailleurs, un certain nombre de manuscrits sont sous presse et paraîtront dans les mois à venir. Ces publications intéressent les activités de formation de l'Institut dans les domaines des affaires internationales, de la diplomatie préventive et des opérations de maintien de la paix. Une des principales activités de l'UNITAR, soit la conception et la publication de matériel éducatif, permet de promouvoir et de diffuser tant les résultats que les supports pédagogiques des programmes. Les ouvrages publiés comprennent des documents d'orientation en matière d'éducation et de formation et des documents complémentaires.

11. L'UNITAR continue de déployer des efforts particuliers tant de sa propre initiative que sur directive du Conseil d'administration pour élargir et renforcer la coopération interinstitutions avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et les secrétariats des conventions des Nations Unies relatives à l'environnement. Des liens de coopération ont été établis ou resserrés avec les institutions de formation nationales et régionales, dans les pays en développement en particulier. Conformément au souhait exprimé par le Secrétaire général et à la demande du Conseil d'administration, le Corps commun d'inspection a effectué une étude de faisabilité (JIU/REP/96/2) en vue d'une éventuelle fusion entre l'UNITAR et l'école des cadres des Nations Unies que l'on se propose de créer au Centre de formation de l'OIT à Turin. Le chapitre V du présent rapport expose les conclusions et recommandations du Conseil d'administration sur ce point. Brièvement, le Conseil a reconnu l'importance des initiatives prises par le Secrétaire général dans le but de rationaliser les programmes de formation. Il a noté toutefois que les membres avaient soulevé un certain nombre de questions touchant les avantages éventuels qu'un départ de Genève présenterait pour l'UNITAR.

12. Sur le plan financier enfin, dans son rapport relatif aux états financiers de l'UNITAR pour l'exercice terminé le 31 décembre 1995 (A/51/5/Add.4), le Comité des commissaires aux comptes relève que, dans le cas des projets examinés, des objectifs clairs et réalisables ont été posés et atteints. On pourrait améliorer les procédures de la gestion des finances et faciliter l'établissement de rapports sur les projets en réunissant les fonds garantis à l'avance. L'UNITAR ne reçoit aucune aide financière directe au titre du budget ordinaire de l'ONU. C'est lui qui réunit ses propres fonds, soit par des contributions volontaires au Fonds en général, soit par des dons à des fins spéciales. Pour la quatrième année consécutive, le budget de l'Institut demeure excédentaire. L'UNITAR réalise dans une large mesure l'objectif que lui ont fixé les États Membres, en ce qu'il constitue un organe multilatéral et multidisciplinaire de petite dimension, autonome et souple, qui s'acquitte avec efficacité de missions de formation précises et bien définies. En même temps, l'UNITAR reste vulnérable car les coupes budgétaires auxquelles procèdent de nombreux pays industrialisés rendent encore plus difficile la tâche de collecte des fonds. Quoi qu'il en soit, l'Institut a fait la preuve, durant la phase de restructuration, qu'il était capable de mener à bien des programmes valables, orientés vers les résultats et exploitant au mieux les ressources dont il dispose.